



ARDENNE
METROPOLE

LE MAG



Carrefour des secrétaires et des directeurs des mairies d'Ardenne Métropole - 11 octobre 2016

Aiglemont
Arreux
Les Ayvelles
Balaives-et-Butz
Balan
Bazeilles
Belval
Bosseval-et-Briancourt
Boutancourt
Chalandry-Élaire
La Chapelle
Charleville-Mézières
Cheveuges
Cliron
Daigny
Damouzy
Dom-le-Mesnil
Donchery
Élan
Étrépigny
Fagnon
Fleigneux
Flize
Floing
Francheval
La Francheville
Gernelle
Gespunsart
Givonne
Glairé
La Grandville
Hannogne-Saint-Martin
Haudrecy
Houldizy
Issancourt-et-Rumel
Illy
Lumes
La Moncelle
Montcy-Notre-Dame
Neufmanil
Nouvion sur Meuse
Nouzonville
Noyers-Pont-Maugis
Pouru-aux-Bois
Pouru-Saint-Rémy
Prix-lès-Mézières
Rubécourt-et-Lamécourt
Saint-Aignan
Saint-Laurent
Saint-Menges
Sapogne-Feuchères
Sécheval
Sedan
Thelonne
Tournes
Villers-Cernay
Villers-Semeuse
Villers-sur-Bar
Ville-sur-Lumes
Vivier-au-Court
Vrigne-aux-Bois
Vrigne-Meuse
Wadelincourt
Warcq

ÉDITO

22 millions pour dompter la Meuse

Tout Ardennais qui se respecte garde en mémoire les crues dévastatrices qui nous ont frappés à la fin du siècle dernier. Pour éviter qu'une nouvelle catastrophe de même ampleur ne survienne, des travaux colossaux ont été entrepris sur le bassin carolomacérien : pour faire bref, il s'est agi de dévier le courant de la Meuse afin d'esquiver les boucles autour de Manchester et Berthaucourt. Et même si le risque zéro n'existe pas, depuis, notre fleuve n'est jamais plus sorti de son lit, du moins en zone urbaine.

Il s'agit désormais d'en faire de même sur le secteur de Sedan. A l'initiative d'Ardenne Métropole, qui reprend ainsi à son compte le projet porté naguère par l'ex-Pays sedanais, 22 millions d'euros vont être investis à cette fin. Le but étant certes de protéger Sedan des colères de notre fleuve, mais aussi les communes périphériques telles que Balan, Bazeilles, Donchery, Givonne ou Wadelincourt.

L'ampleur du chantier a valu à ce dernier d'être inscrit au contrat de plan liant à la fois la Région et l'Etat à son financement, sans oublier la participation de l'Agence de l'eau. Ce sont donc tous les acteurs potentiels qui vont collectivement se retrousser les manches pour garantir aux habitants du bassin sedanais un voisinage apaisé avec la Meuse et ses affluents (la Vrigne, la Givonne, le Pouru...).

La nature des travaux prévoit dans le même temps l'amélioration des zones humides et autres milieux récepteurs. Et elle illustre une nouvelle fois le fait que notre communauté d'agglomération, de par sa taille, est en capacité de planifier des chantiers qu'aucune commune prise isolément ne pourrait se permettre...

Boris Ravignon
Président d'Ardenne Métropole
Maire de Charleville-Mézières

PROGRAMME LEADER : 1,5 MILLION POUR FINANCER VOS PROJETS

Grâce aux fonds européens Leader, Ardenne Métropole dispose d'une enveloppe approchant 1,5 million d'euros pour soutenir et développer des projets ruraux. Mode d'emploi...

Leader, pour « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale » : sous ce vocable peu engageant se cache un programme mis en place et financé par l'Union européenne, destiné à aider des projets susceptibles de dynamiser les zones rurales. Ardenne Métropole a déposé sa candidature pour en bénéficier. Et bonne nouvelle, cette dernière a été acceptée.

Concrètement, cela signifie qu'une enveloppe approchant 1,5 million d'euros est actuellement disponible pour participer au financement de projets ruraux, et uniquement eux : toutes les communes d'Ardenne Métropole sont concernées, à l'exception de Charleville-Mézières et Sedan.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Attention, il ne s'agit pas d'une corne d'abondance qui va brusquement se déverser sur le territoire communautaire : avant d'être acceptés et donc financés, les projets devront être validés par le comité de programmation créé à cet effet. Mais la liste des thématiques retenues est suffisamment vaste pour que de nombreux dossiers puissent être retenus.

Sont en effet susceptibles d'être acceptés les projets visant à :

- ♦ faciliter l'accès aux services de soins ;
- ♦ développer l'offre d'animation et de garde des jeunes enfants ;
- ♦ renforcer l'accès à la culture ;
- ♦ pérenniser les filières économiques locales ;
- ♦ élaborer une stratégie territoriale de communication ;
- ♦ mettre en réseau les acteurs économiques ;
- ♦ mettre en valeur la Voie verte, les patrimoines culturel et naturel ;
- ♦ soutenir le développement de l'économie circulaire ;
- ♦ favoriser la mobilité alternative et l'intermodalité.



Le programme Leader d'Ardenne Métropole a déjà son logo !

Précision importante, les candidatures doivent être portées par une structure collective (association, entreprise, organisme consulaire, collectivité...) mais en aucun cas par un simple particulier.

Quant aux financements, en fonction de la nature des dépenses, ils peuvent atteindre près de deux tiers du montant du projet et s'effectuent après présentation de factures, ce qui signifie qu'il est nécessaire d'avancer les fonds avant de recevoir les aides promises.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec les services d'Ardenne Métropole, disponibles pour les conseiller et les aider à constituer un dossier en bonne et due forme :

téléphonez au
03 24 57 83 47 ou au 03 24 57 74 54
ou envoyez un courriel à
fanny.mauzat@ardenne-metropole.fr
nicole.valentin@ardenne-metropole.fr



Parmi les nombreux projets pouvant bénéficier des fonds européens Leader, la garde des jeunes enfants.



AVEC LEADER, L'ARENAM PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE

Présente sur l'ensemble du département, Arenam est une association regroupant trois activités : un garage solidaire, la location et l'entretien de vélos et enfin le recyclage d'huiles alimentaires usagées. « *C'est pour développer la collecte des huiles que Leader nous intéresse* », présente Marie Thomé, la présidente de l'association.

Au total cette année, Arenam va récupérer près de 37.000 litres d'huile sur tout le département. Soit 9.000 litres de plus que l'an dernier. Cantines, déchèteries, restaurants, friteries, le personnel de l'association frappe à toutes les portes. L'huile ainsi collectée se voit offrir une seconde vie : « *Veolia nous en rachète en gros, mais on en utilise aussi une partie pour alimenter le chauffage de notre local. Et nous avons des adhérents, une cinquantaine, qui s'en servent comme carburant pour leur véhicule.* » Sachant que cette dernière utilisation, autorisée par les Douanes, est réservée aux détenteurs de voitures roulant au diesel. Les débouchés existent donc bel et bien. Leur multiplicité a même donné au bureau de l'association des souhaits d'expansion. D'où certainement le passage par la case Leader pour tenter d'obtenir des aides financières.

« *Nous avons l'intention d'étendre notre activité sur l'ensemble de la région Grand Est, reprend Marie Thomé. Pour l'instant, nous ne tournons que sur les Ardennes, plus quelques demandes ponctuelles sur Reims. Mais en étudiant le dossier, on a constaté que sur toute la moitié sud-est de notre nouvelle région, les huiles ne sont pas collectées. Alors pourquoi pas nous en occuper...* »

Si ce projet se concrétise, Arenam multiplierait quasiment par trois sa « production », cette dernière passant à près de 90.000 litres d'huile collectés.

Mais ce changement de vitesse nécessiterait également un investissement non négligeable de la part de l'association : « *Côté matériel, il nous*



Grâce au soutien de Leader, l'association Arenam espère pouvoir collecter les huiles alimentaires sur l'ensemble de la région Grand Est. Avec des créations d'emplois à la clé...

faudrait au moins un camion supplémentaire. Et on envisage également des embauches. »

Pour l'instant, Arenam emploie cinq personnes, dont deux pour la seule collecte d'huile. « *Des salariés qui étaient en contrat aidé mais que nous parvenons aujourd'hui à rétribuer sans aucune aide de l'Etat. Collecter plus d'huile nous permettrait d'abord de sécuriser ces emplois, mais aussi d'en créer deux autres.* »

L'association va donc faire partie des premières du secteur à déposer un dossier de demande d'aide via Leader. Ce qui ne l'empêche pas de tenter de recueillir des fonds par des voies plus classiques : « *Nous sommes habilités à recevoir des dons qui permettent aux donateurs une déduction fiscale. Il suffit de nous contacter avant le 31 décembre.* »

Contact : 03 10 43 42 75 ou info@arenam.fr



Vous avez un projet visant à mettre en valeur le patrimoine naturel ? Contactez Ardenne Métropole : vous pouvez en effet prétendre à des aides financières.



L'ESPACE NUMÉRIQUE VOYELLES

La médiathèque Voyelles, située place Jacques Félix à Charleville-Mézières, s'est récemment dotée, avec l'aide financière de l'Etat-Drac, d'un espace numérique. Des outils sont mis à la disposition des usagers et un médiateur numérique est présent pour guider, conseiller et répondre aux questions des utilisateurs sur l'apprentissage et l'acquisition des compétences numériques.

Composition du plateau :

♦ un **Labo Numérique** offrant l'accès à des équipements informatiques et un ensemble de logiciels libres et propriétaires de création web et graphique, de modélisation et d'impression 3D, d'une imprimante et d'un scanner 3D (sur projet préalablement convenu et accompagné avec la Médiathèque) et d'outils adaptés aux personnes handicapées.

L'accompagnement proposé peut concerner l'utilisation des outils mais également la gestion de l'identité en ligne, la recherche d'emploi / le dépôt de CV, la création de contenus web, les dangers de l'internet, la modélisation d'objets 3D, la production d'écrits numériques / créations artistiques digitales, etc.

♦ une **Ludothèque** : l'espace de jeux de société et de rôle est complété par une offre de jeux vidéos (jeux PC, en réseau et consoles).

Modalités :

L'espace est accessible aux horaires d'ouverture de la Médiathèque aux personnes membres du réseau des médiathèques communautaires.

Les tarifs :

Labo Numérique : accès gratuit pour les abonnés, impression 3D 5 € par heure, limité à 5 impressions par personne par semaine.

Abonnement annuel ludothèque :

8 € par personne (tout âge, domiciliée sur l'agglomération)

16 € par personne (tout âge, non domiciliée sur l'agglomération)

Renseignements : 03 24 26 94 40

DÉCHÈTERIES : NOUVEAUX HORAIRES

Depuis le 31 octobre 2016, les modalités d'ouverture de certaines des neuf déchèteries à votre disposition sur le territoire d'Ardenne Métropole sont modifiées. Voici les jours et horaires d'ouverture de l'ensemble des déchèteries.

AIGLEMONT 03 24 35 38 80

Mercredi de 9 h à 12 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Savigny Pré - 03 24 37 46 10

Du lundi au samedi de 8 h à 12 h et 14 h à 18 h

FLIZE 03 24 56 91 64

Du mardi au samedi de 9 h 15 à 12 h et de 14 h à 18 h

GLAIRE 03 24 56 98 23

Du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

GESPUNSAERT 03 24 54 62 16

Horaires d'hiver (01/10 > 31/03)

Mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Horaires d'été (01/04 > 30/09)

Mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h

Samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h



LUMES 03 24 27 26 92

Lundi de 9 h à 12 h

Mercredi de 14 h à 17 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

MONTCY-NOTRE-DAME Le Waridon - 03 24 35 38 80

Du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

POURU-SAINT-RÉMY 03 24 56 29 76

Mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

VRIGNE-AUX-BOIS 03 24 58 28 47

Du mardi au samedi de 9 h 15 à 12 h et de 14 h à 18 h

Ardenne Métropole - Service Gestion des Déchets - 03 24 57 83 20 - dechets@ardenne-metropole.fr
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

RAPPEL NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} septembre, vous pouvez déposer tous vos emballages, y compris en plastique, dans vos sacs ou bacs de tri. TOUS les emballages sont concernés, sans exception ! Pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, films et sacs plastique... Retrouvez la liste complète sur consignedetri.fr ou en contactant le service gestion des déchets d'Ardenne Métropole.

